

UN ÉLEVEUR ATTAQUÉ EN JUSTICE PAR UNE RANDONNEUSE MORDUE PAR DES PATOUS A ÉTÉ RELAXÉ



Par Nicolas Liégeois 13 avril 2024

En ce début de semaine, une affaire qui ne sera certainement pas la dernière du genre a été jugée par le tribunal correctionnel de Nice. Une randonneuse avait attaqué en justice un éleveur dont les patous l'avaient attaqué alors qu'elle était en randonnée sur la commune de Saint-Étienne-de-Tinée. L'homme a finalement été relaxé par le tribunal.

Une affaire datant du mois de juillet.

C'est le 25 juillet dernier qu'une septuagénaire s'est rendue sur le secteur de Saint-Étienne-de-Tinée avec un groupe de randonneurs en plein cœur du parc du Mercantour.

Voyant arriver au loin le groupe de randonneurs, l'éleveur prend les devants et fait remonter son troupeau un peu plus haut que le passage emprunté par les marcheurs avec ses patous.

Malheureusement, la septuagénaire décide de s'écarter de son groupe avant que l'homme n'ait pu éloigner ses chiens et l'un des patous est allé à la rencontre de la randonneuse.

Intrigués par la présence de ce qu'ils pensent être une menace potentielle, les patous se rassemblent autour d'elle et vont attaquer.

Elle est alors sérieusement blessée au niveau des bras et des jambes mais l'éleveur arrive rapidement sur place et fait partir ses chiens avant de porter secours à la femme.

Il contacte le PGHM qui fait intervenir rapidement un hélicoptère qui évacuera la randonneuse imprudente vers l'hôpital le plus proche.

La randonneuse porte plainte et réclame des indemnités conséquentes.

Si l'accident a bien eu lieu et que l'éleveur a vite réagi pour porter secours à la randonneuse isolée, cette dernière a eu d'autres idées pour la suite des événements.

Dans les médias locaux, on explique qu'il n'y a pas d'animosité entre les parties mais la septuagénaire estime qu'elle doit toucher une forte somme suite à l'accident dans lequel les chiens de l'éleveur sont impliqués.

Ces derniers n'ont pourtant fait que leur travail et l'éleveur ne comprend pas pourquoi on l'a traîné devant un tribunal.

Son avocat va fournir toutes les preuves du respect des consignes de son client qui a bien disposé les panneaux avertissant de la présence des patous ainsi que la lettre du préfet qui lui demande de façon claire et précise de se doter de chiens de protection.

Finalement, constatant que l'éleveur avait tout fait dans les règles, contrairement à la randonneuse qui s'est isolée du reste de son groupe, le tribunal a relaxé l'éleveur qui ne pouvait pas être considéré comme pénalement responsable.